



### Un appel à projets...

La ministre de la jeunesse lance un appel à projets pour l'amélioration des locaux occupés par les groupes locaux de Mouvements de jeunesse. Celui-ci a pour but de soutenir les travaux de rénovation et d'amélioration de la capacité d'accueil du bâtiment, les travaux visant l'amélioration de la qualité de l'accueil de séjours en termes d'hygiène, les travaux en vue de faciliter l'accessibilité des locaux à tout type de public et les travaux de mise en conformité des locaux. Les patros dont le dossier est sélectionné pourront bénéficier d'un subside allant jusqu'à 20 000 euros. Si vous avez la volonté de transformer votre local en endroit de camp, lancez-vous dans le projet !

### Comment ?

- Discutes-en avec ton équipe.
- Demande des devis à des spécialistes, chiffre exactement le montant du subside dont vous aurez besoin.
- Pour introduire ton dossier, complète le formulaire et rassemble les documents nécessaires pour le **11 septembre 2022** au plus tard.



### Conseils

- Surtout n'engage pas de frais avant d'avoir reçu une réponse !
- Il est bien utile de lire l'appel à projet, aussi téléchargeable sur le site [www.patro.be](http://www.patro.be). Celui-ci te permettra d'identifier les travaux que tu pourrais effectuer (page 3 et 4).
- Pour les devis, renseigne-toi auprès de différents corps de métiers (maçon, plombier, électricien, plafonneur...), de firmes spécialisées en sécurité incendie (Ansul, Sicli...) ou sécurité du bâtiment (architecte, bureau d'étude...).
- Chiffre au mieux ta demande pour nous permettre de répartir la somme totale entre les différents patros de manière équitable.
- Comme un délai existe entre la remise du dossier et le début des travaux, tu peux demander qu'une date de validité (par exemple 6 mois) figure sur le devis.

**Pour les demandes dépassant 5000 euros, il est nécessaire de joindre en plus des documents demandés :**

- Un document par lequel le propriétaire du bâtiment s'engage à maintenir les lieux à destination du patro ainsi que d'assurer l'amortissement sur 10 ans (voir Appel à projet page 11).

Si tu es locataire, veille à ce que ta demande ne concerne pas des travaux qui incomberaient à ton propriétaire (réparation en lien avec la vétusté du bâtiment, ...) mais plutôt qui vont permettre d'obtenir une amélioration de la capacité ou du confort de l'accueil des groupes;



# Que dois-je fournir comme documents ?

## Les documents à joindre au formulaire

- ✦ Un descriptif détaillé des aménagements et travaux d'amélioration signé par le responsable du local et un accord du propriétaire pour la réalisation des travaux.
- ✦ Un ou plusieurs devis qui justifient les sommes demandées.
- ✦ Une convention d'occupation, un bail ou un titre de propriété pour assurer que l'occupation de ton local est durable dans le temps. Tu trouveras une convention type sur le site [www.patro.be](http://www.patro.be). Pour plus d'informations à ce sujet, contacte la Commission Actions Locales ([secretariat@patro.be](mailto:secretariat@patro.be)).
- ✦ Un budget prévisionnel des travaux de rénovation.
- ✦ Si ta demande dépasse 5000 euros : Une déclaration sur l'honneur signée par le propriétaire certifiant qu'il s'engage à maintenir les lieux à destination du patro pour une durée de 10 ans.

## Comment compléter le descriptif détaillé ?

Prends le formulaire et parcourons ensemble différents points..

### A. Demande pour le groupe

- ✦ **Numéro de compte bancaire du patro** : ce numéro doit être le même que celui renseigné sur le site d'affiliation !
- ✦ **Intitulé du compte bancaire** : c'est le nom sous lequel votre compte est enregistré (ex : Patro Notre Dame), et pas le nom des titulaires.
- ✦ **Cadre à destination de la Fédération** : ce cadre sera rempli au Centre Fédéral pour prouver que vous êtes bien affiliés au Patro.

### B. Demande introduite par le président du patro

- ✦ **Téléphone** : sois attentif à communiquer un numéro de téléphone sur lequel tu es joignable facilement.
- ✦ **Cadre à destination de la Fédération** : ce cadre sera rempli au Centre Fédéral pour prouver que le responsable identifié est bien le président.
- ✦ **Date de réunion d'approbation** : le plus simple est de prendre la décision de rentrer une demande de subside en équipe et de compléter ce document au terme de la réunion.

### C. Travaux de sécurisation des locaux

- ✦ **Description des travaux** : Pour décrire les travaux, utilise les énoncés présentés dans l'appel à projets (page 3 et 4).

### D. Accord du propriétaire du bâtiment

Ce point doit être rempli, daté et signé par le propriétaire de vos locaux. Il faut également y renseigner l'adresse précise des locaux, ainsi que le nom du patro.

**Aujourd'hui**

Décision de se lancer dans cet appel à projets

Choix (avec l'équipe) des travaux à réaliser

Demande des devis et de l'accord du propriétaire des locaux

Remplissage du formulaire

**11 septembre 2022 (date limite)**

Envoi du formulaire Google dûment complété

Relecture des dossiers par le Centre Fédéral

**30 septembre 2022**

Encodage des dossiers sur la plateforme du gouvernement

**Fin novembre 2022**

Les patros sont informés des suites de leur dossier

**Lors de la présentation du contrat conclus entre le patro et l'entreprise chargée des travaux**

Les patros reçoivent 70% du subside demandé

Réalisation des travaux.

**30 septembre 2023 (date limite)**

Envoi des factures justificatives au Centre Fédéral + déclaration sur l'honneur

**Après vérification des dossiers justificatifs**

Liquidation des 30% restants

 Ton Patro  
Centre fédéral

Besoin d'un coup de pouce pour introduire ta demande de subside ?  
Contacte la Commission Actions Locales  
071 28 69 50 • [secretariat@patro.be](mailto:secretariat@patro.be)